Longueuil, 15 février 2016

CRE MONTÉRÉGIE

Objet : Consultation publique portant sur l'ébauche des lignes directrices d'une étude d'impact environnemental

conscientia
PRIX D'EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT
et développement durable de la Montérégie

Madame, Monsieur,

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) est très satisfait de la décision prise par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale concernant la nécessité de mener une évaluation environnementale du projet d'agrandissement du terminal portuaire de Contrecœur.

Au vue de l'ébauche des lignes directrices pour la préparation d'une étude d'impact environnemental et des documents mis à disposition du public, le CRE Montérégie estime que les travaux semblent aller dans la bonne direction.

Toutefois, le CRE Montérégie souhaiterait insister sur certains éléments dont la prise en compte dans l'évaluation environnementale est indispensable mais pas suffisamment explicite dans les lignes directrices. Il sera important d'évaluer les effets directs et indirects du projet sur le développement immobilier (résidentiel, commercial et industriel) régional à court, moyen et long terme. En effet, on peut s'attendre à ce que le projet d'agrandissement du terminal portuaire agisse, à un degré variable, comme un facteur attractif des projets immobiliers dans la région. Ces projets auront à leur tour un impact sur les milieux naturels et agricoles régionaux. Il sera donc indispensable de collaborer avec les collectivités locales (MRC et Municipalités) afin qu'elles puissent prévoir les mesures nécessaires dans leurs planifications territoriales pour encadrer le développement immobilier sur leur territoire.

N'oublions pas que les Municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) se sont engagées, dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), à protéger 17% du territoire et à augmenter de 6 % la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine.

Le CRE Montérégie souhaiterait également souligner le fait que l'étude d'impact permettra de connaître l'état actuel des éléments pris en compte (faune, flore, milieux aquatiques, etc.). Il sera important de ne pas simplement mettre en place

Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

1150 Saint-Laurent O,
Longueuil (Québec), J4K 1E3
Téléphone : 450-651-2662
Site Internet : www.crem.qc.ca
Courriel : info@crem.qc.ca

des mesures d'atténuation des effets du projet mais d'agir en amont et de manière préventive. Ainsi, les étapes à suivre seront les suivantes :

1. Éviter les actions provoquant des impacts négatifs;
2. Réduire les actions provoquant des impacts négatifs;
3. Compenser en totalité les impacts négatifs par des impacts positifs (zéro déficit);
4. Prévoir des impacts positifs supérieurs aux impacts négatifs afin de faire des gains environnementaux, des gains sociaux et des gains économiques.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations les plus sincères,

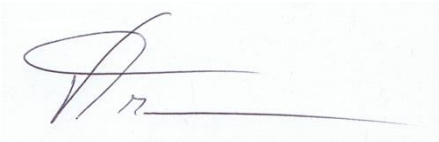

Vincent Moreau
Directeur général